



**Cegid HR Sprint**  
**Plan de paie du**  
**17 mars 2025**

**BU HCM – Cegid HR Sprint**

Niveau : Document Public

Mise à jour : 17 mars 2025

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

## À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du **17 mars 2025**.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	<b>17 mars 2025</b>
Destinataires	Clients – Collaborateurs Cegid

### Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

<b>1. Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Plan de paie .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. Informations .....</b>	<b>4</b>
<b>1.3. Préconisations .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Informations .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1. Points d'attention .....</b>	<b>6</b>
<b>2.2. Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025 .....</b>	<b>6</b>
<b>2.3. Impacts.....</b>	<b>6</b>
<b>2.4. DSN – Quotités de travail .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Mises à jour .....</b>	<b>7</b>
<b>3.1. DSN.....</b>	<b>7</b>
3.1.1. Base assujetties cotisations temps partiel cotisant temps plein.....	7
3.1.2. Déclaration des cotisations frais de santé et prévoyance .....	7
<b>3.2. Organismes .....</b>	<b>13</b>
<b>4. Annexes .....</b>	<b>15</b>
<b>4.1. Articles utiles .....</b>	<b>15</b>
<b>4.2. Articles des plans de paie précédents .....</b>	<b>15</b>
<b>4.3. Liens utiles .....</b>	<b>16</b>

## 1. PREAMBULE

### 1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **17032025,0001**.

### 1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'**octobre 2018**.

### 1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les Paramètres / Dossier / Paramètres société / Paie / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

- Paie
  - Paramètres
  - Salarié
  - Caractéristiques
  - Génération comptable
  - N4DS
  - Préférences**
  - Interface
  - Compléments
  - DPAE dématérialisée
  - IJSS\_maintien
  - Dématérialisation RH
  - eRH
  - Absences - Congés Payés
  - DSN

**Préférences**

Modèle d'édition du bulletin  
 Par défaut CEGID Bulletin de Paie Simplifié

Absence éditée en bas de bulletin

Absence 1  
 Acquis [ ] [ ] [ ]  
 Pris [ ] [ ] [ ]

Absence 2  
 Acquis [ ] [ ] [ ]  
 Pris [ ] [ ] [ ]

Absence 3  
 Acquis [ ] [ ] [ ]  
 Pris [ ] [ ] [ ]

Absence 4  
 Acquis [ ] [ ] [ ]  
 Pris [ ] [ ] [ ]

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées  
 Rémunération 01 Brut avant abattement  
 Repas pris Montant rémunération 0500  
 Heures exo. 44 Heures complémentaires exon

Éléments du bulletin

- Gestion des niveaux et des éléments dossier
- Gestion édition Original/Duplicata/Specimen

Alertes

- Gestion des alertes de paie
- Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques

Mode d'impression des rubriques  
 Détail / libellé rubrique

Cumul édité en bas de bulletin

Cumul 1 [ ] [ ] [ ]  
 Cumul 2 [ ] [ ] [ ]  
 Cumul 3 [ ] [ ] [ ]  
 Cumul 4 [ ] [ ] [ ]  
 Cumul 5 [ ] [ ] [ ]  
 Cumul 6 [ ] [ ] [ ]

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1 Aucun  
 Libellé

Champ 2 Aucun  
 Libellé

Champ 3 Aucun  
 Libellé

Calendrier

Édité en Gestion en jours

Visite médicale

Périodicité Tous les 2 ans  
 Nb de zones libres combo 0  
 Nb de zones libres montant 0

eMail

- eMail envoyé via Serveur
- Suffixe date sur le nom des fichiers de virement
- Virement SEPA US

## 2. INFORMATIONS

### 2.1. Points d'attention

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
DSN	7
Organismes	13
Annexes	15

### 2.2. Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025

Les éléments de la LFSS 2025 ne sont pas encore intégrés car nous sommes en attente des décrets d'application nécessaire.

### 2.3. Impacts

Les mises à jour et corrections contenues dans ce plan de paie peuvent impacter vos bulletins de paie, vos DSNs et vos écritures comptables

### 2.4. DSN – Quotités de travail

Suite à des retours des services de la DSN sur la saisie des quotités de travail, nous vous invitons à vérifier ce point. Pour vous aider, vous trouverez dans votre base de connaissance l'article [KB0038231](#) Cegid Expert Paie : Prenez les bons réflexes pour déclarer les quotités de travail DSN.

## 3. MISES A JOUR

### 3.1. DSN

#### 3.1.1. Base assujetties cotisations temps partiel cotisant temps plein

Alimentation de la base assujettie DSN pour la rubrique **2034 Ass. Vieillesse TA s/Temps Plein**

The screenshot shows a software window titled "Cotisations : 2034 Ass. Vieillesse TA s/Temps Plein". It features a toolbar with various icons and a tabbed interface with "Caractéristiques", "Calcul", "Etats", and "DSN" tabs. The "DSN" tab is active, displaying a form with the following fields:

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	076 - Cotisation Assurance Vieillesse
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>
Base assujettie	24 Base plafonnée spécifique
Régularisation de base assujettie	<<Aucune>>
Régularisation de composant de base	<<Aucune>>

Alimentation de la base assujettie DSN pour la rubrique **2064 Vieillesse dépl.s/Temps plein**

The screenshot shows a software window titled "Cotisations : 2064 Vieillesse dépl.s/Temps plein". It features a toolbar with various icons and a tabbed interface with "Caractéristiques", "Calcul", "Etats", and "DSN" tabs. The "DSN" tab is active, displaying a form with the following fields:

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	076 - Cotisation Assurance Vieillesse
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>
Base assujettie	22 Base brute spécifique
Régularisation de base assujettie	<<Aucune>>
Régularisation de composant de base	<<Aucune>>

#### 3.1.2. Déclaration des cotisations frais de santé et prévoyance

A compter de 2025, les types **92 – Cotisation patronale frais de santé** et **93 – Cotisation prévoyance et retraite supplémentaire** du bloc Autre élément de revenu brut (S21.G00.54)

devront accueillir le montant total des cotisations patronales, et pas uniquement la part soumise à CSG.

Fiche Net entreprise [2697 Déclarer et dater les cotisations frais de santé et prévoyance en bloc « Autre élément de revenu brut – S21.G00.54 »](#).

Dans l'application Cegid HR Sprint, ces éléments en DSN reprennent le montant des rubriques de rémunération suivantes (onglet Primes non imposables de vos bulletins) :

La rubrique **99Y4 DSN Prévoyance et retraite suppl** alimente le type 93 – Cotisation prévoyance et retraite supplémentaire.

La rubrique **99Y6 DSN Frais de santé** alimente le type 92 – Cotisation patronale frais de santé.

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
8055	Remboursement transport	100,00	50,00		50,00
99N0	Net à payer avant PAS				4 050,72
99X0	Montant net social				
99X2	Montant net social				4 150,72
99Y4	DSN Prévoyance et retraite suppl				181,20
99Y6	DSN Frais de santé				58,88
99Z0	DSN - Salaire rétabli précalculé				5 450,00
99Z2	DSN - Ajustement Salaire rétabli				

Nous apportons donc le paramétrage suivant pour vous permettre d'alimenter ces rubriques avec le montant patronal de vos cotisations prévoyance et/ou frais de santé non soumises à CSG.

Création du cumul **ZA6 PP prévoyance retraite sup non CSG** et du cumul **ZA8 PP Frais de santé non soumis CSG**.

Cumuls : ZA6 PP prévoyance retraite sup non CSG

Caractéristiques | Bloc note

Prédéfini: CEGID

Code: ZA6

Libellé: PP prévoyance retraite sup non CSG

Nom court: PP prév Ret noCSG

Thème: Salaires | Période RAZ: Fin Exercice Social

Cumul monétaire

Type coefficient: <Aucun> | Coefficient: [ ]

Type d'alimentation du cumul

Par une rémunération: <<Aucun>>

Par une cotisation: Par le montant patronal

Ouvert | Créé le: 06/03/2025 17:00:30 | Modifié le: 06/03/2025 17:01:07

Cumuls : ZA8 PP Frais de santé non soumis CSG

Caractéristiques | Bloc note

Prédéfini: CEGID

Code: ZA8

Libellé: PP Frais de santé non soumis CSG

Nom court: PP FS non CSG

Thème: Salaires | Période RAZ: Fin Exercice Social

Cumul monétaire

Type coefficient: <Aucun> | Coefficient: [ ]

Type d'alimentation du cumul

Par une rémunération: <<Aucun>>

Par une cotisation: Par le montant patronal

Ouvert | Créé le: 06/03/2025 17:01:10 | Modifié le: 06/03/2025 17:01:46

Création de la variable de paie **CG68 PP prév retraite sup non CSG (ZA6)** reprenant le cumul ZA6 et de la variable de paie **CG70 PP FS non soumis CSG (ZA8)** reprenant le cumul ZA8 :

Variable : CG68 PP prév retraite sup non CSG (ZA6)

Prédéfini : CEGID  
Code : CG68  
Libellé : PP prév retraite sup non CSG (ZA6)  
Nature : Cumul  
Thème : Calcul de la paie

Cumul : ZA6 PP prévoyance retraite sup non CSG

Définition de la période de calcul : Paie En COURS, Nombre de mois glissants : 0

Variable : CG70 PP FS non soumis CSG (ZA8)

Prédéfini : CEGID  
Code : CG70  
Libellé : PP FS non soumis CSG (ZA8)  
Nature : Cumul  
Thème : Calcul de la paie

Cumul : ZA8 PP Frais de santé non soumis CSG

Définition de la période de calcul : Paie En COURS, Nombre de mois glissants : 0

Création de l'élément national **6978 Cotisations DSN PP FS et prév 2025** au 01/01/2025 avec valeur 1 :

Eléments nationaux : Cotisations DSN PP FS et prév 2025

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code: 6978

Libellé: Cotisations DSN PP FS et prév 2025

Date de validité: 01 janv. 2025

Libellé abrégé: Cotisations DSN P

Valeur: 1,0000

Valeur en Alsace Moselle: 0,0000

Thème: Général

Convention collective: Toutes les conventions

Type monétaire  Prise en compte du décalage de paie

Régime Alsace Moselle

Mise à jour des variables de paie CMW4 (calcul de la rubrique 99Y6) et CMT6 (calcul de la rubrique 99Y4) avec ces éléments :

Variable : CMW4 Autres revenus code 92

Prédéfini: CEGID

Code: CMW4

Libellé: Autres revenus code 92 Nature: Calcul

Thème: Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	1120 Réint. Net Impos. PP Frais Santé	+
Variables de paie	9164 PP Mutuelle facultative PEC (CF4)	+
Variables de paie	CG7 PP FS non soumis CSG (ZA8)	*
Eléments nationaux	6978 Cotisations DSN PP FS et prév 2025	FIN

Variable : CMT6 Autres revenus code 93

Prédéfini : CEGID  
 Code : CMT6  
 Libellé : Autres revenus code 93 Nature : Calcul  
 Thème : Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	0210 Base taxe prévoyance	-
Variables de paie	1120 Réint. Net Impos. PP Frais Santé	+
Variables de paie	CMW PP Retraite supplémentaire (Z92)	-
Variables de paie	9164 PP Mutuelle facultative PEC (CF4)	+
Variables de paie	CG6€ PP prév retraite sup non CSG (ZA6)	*
Éléments nationaux	6978 Cotisations DSN PP FS et prév 2025	FIN

**Important** : Si vous avez des rubriques prédéfini STD ou DOS concernées par cette mise à jour (=cotisations frais de santé ou prévoyance non soumises à CSG) il faut ajouter le cumul ZA6 (prévoyance) ou le cumul ZA8 (Frais de santé) en gain dans la gestion associée de ces rubriques.

**Exemple :**

Cotisations : 8805 Test prév non soumis CSG

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini : Dossier Code : 8805  
 Libellé : Test prév non soumis CSG  
 Nature : Cotisation Thème : Prévoyance non cadre  
 Nom court : Test prév non sou  
 Organisme :  
 Activité : <Toutes>  
 Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois  
 Rubrique imprimable sur le bulletin  
 Critère d'application :

Gestion associée

Rubrique 8805 Test prév non soumis CSG

**Cumuls non affectés**

N°	Cumul
01	Brut avant abattement
02	Brut après abattement
03	Salaire de base
04	Horaire de base
05	Salaire Brut Habituel
06	Horaire de base RGPP
07	Charges patronales
08	Charges salariales
09	Net imposable
10	Net à payer
11	Base Congés Payés
12	Base CP maintien
13	Base CSG/CRDS non déduct abattue
15	Base CSG déductible Abattue
16	CSG déductible revenu remplacem
18	Base Précarité
19	Éléments exclus base prévoyance
20	Heures travaillées
21	Heures payées
22	Heures normales
23	Heures suppl. 10 %

**Cumuls affectés en gain**

N°	Cumul
ZA6	PP prévoyance retraite sup non CSG

▼ ▲

**Cumuls affectés en retenue**

N°	Cumul
14	Base CSG/CRDS non déduct 100 %
17	Base CSG déductible 100%
35	Base taxe sur prévoyance

### 3.2. Organismes



Paramètres / DUCS / INSTITUTIONS

Mise à jour du libellé des organismes suivants :

**X337 QUATREL**

**M464 MUTUELLE MALAKOFF HUMANIS**

Pour information les codes suivants ne sont plus utilisés :

Le code **M071 MALAKOFF HUMANIS MUTUELLE (EX MHN)** est désactivé à compter du 01/08/2025.

Le code **M208 UNION MUTUALISTE RETRAITE** est désactivé à compter du 31/01/2025

Le code **M294 MNH PREVOYANCE** est désactivé à compter du 31/01/2025

## 4. ANNEXES

### 4.1. Articles utiles

Vous retrouvez ici les KBs qui nous semblent utiles en cette période :

[KB0038232](#) Cegid HR Sprint : Les réflexes pour déclarer les quotités de travail en DSN

[KB0040457](#) Cegid Production Sociale : Comment gérer un changement logiciel pour la continuité déclarative DSN ?

[KB0040373](#) Cegid Production Sociale : Comment alimenter le bloc S21.G00.40.073 pour les dispositifs IAE et EA ?

[KB0036912](#) - Cegid Production Sociale : DSN - Temps partiel thérapeutique : communication net-entreprises

[KB0035197](#) - Cegid HR Sprint - Gestion du Bonus-Malus

[KB0034704](#) - Cegid Production Sociale : Comment fusionner deux coffres-forts dans une même société ?

[KB0034702](#) - Cegid Production Sociale : Comment gérer la signature électronique dans la Dématérialisation RH ?

[KB0034545](#) - Cegid production Sociale : Replay Web Assistance - La Gestion des IJSS

[KB0032395](#) - Régularisation des cotisations MSA

[KB0032394](#) - Régularisation des cotisations URSSAF

[KB0032393](#) - Régularisation des cotisations OC

[KB0032385](#) - Régularisation des cotisations AGIRC-ARCCO

[KB0031555](#) - Cegid Production Sociale : Comment régulariser en DSN un trop versé pour la DGFIP ?

### 4.2. Articles des plans de paie précédents

Plan de paie du 17 février 2025 : [KB0041499](#)

Plan de paie du 21 janvier 2025 : [KB0041281](#)

Plan de paie du 9 janvier 2025 : [KB0041252](#)

Plan de paie du 16 décembre 2024 : [KB0041141](#)

Plan de paie du 6 novembre 2024 : [KB0041023](#)

Plan de paie du 18 octobre 2024 : [KB0040926](#)

Plan de paie du 16 septembre 2024 : [KB0040720](#)

Plan de paie du 17 juillet 2024 : [KB0040370](#)

Plan de paie du 17 juin 2024 : [KB0040138](#)

Plan de paie du 16 mai 2024 : [KB0039875](#)

Plan de paie du 15 avril 2024 : [KB0039490](#)

Plan de paie du 18 mars 2024 : [KB0039331](#)

Plan de paie du 16 février 2024 : [KB0039068](#)

### **4.3. Liens utiles**

<https://www.net-entreprises.fr/dsn-ouverture-de-la-norme-2025-1-a-compter-du-22-01-2025/>

<https://boss.gouv.fr/portail/accueil.html>

<https://www.net-entreprises.fr/calcul-des-indemnitees-journalieres-maladie-et-maternite/>

<https://www.net-entreprises.fr/dsn-mise-a-disposition-du-crm-normalise-msa-130-en-production/>

<https://www.net-entreprises.fr/dsn-fait-generateur-harmonisation-des-pratiques/>